



**HELLO
FRESH**

**Rapport sur les risques
liés au travail des enfants
et au travail forcé**

Exercice 2025



Sommaire

HelloFresh a pour mission de faire changer les habitudes alimentaires pour de bon. Tandis que notre bassin de clients, notre présence géographique et notre gamme de produits grandissent, notre chaîne d'approvisionnement s'élargit. Ainsi, de plus en plus de gens et d'organisations de toutes sortes jouent un rôle essentiel dans notre objectif : livrer des ingrédients frais à des millions de ménages.

Chose certaine, notre mission ne doit jamais être au détriment de la sécurité et de la juste rémunération de quiconque participe à nos activités ou fait partie de notre chaîne d'approvisionnement. En 2025, nous avons continué de peaufiner notre processus de diligence raisonnable afin de prévenir et d'atténuer les incidences négatives liées au travail des enfants et au travail forcé au sein de notre chaîne d'approvisionnement, ainsi que d'y remédier.

Nous savons que dans un réseau d'approvisionnement vaste et diversifié, les risques liés au travail des enfants et au travail forcé sont des risques inhérents. Nous nous engageons à maintenir des relations transparentes et proactives avec tous nos fournisseurs pour réduire ces risques au minimum le plus possible. Le présent rapport décrit les mesures prises durant l'exercice 2025 pour renforcer notre surveillance et lutter contre les risques liés au travail des enfants et au travail forcé dans nos activités commerciales et notre chaîne d'approvisionnement.



Introduction

GDE Grocery Delivery E-Services Canada Inc. (« HelloFresh Canada ») est une entreprise constituée en société au Canada. Son siège social est situé à Toronto, en Ontario. À titre de filiale en propriété exclusive de HelloFresh SE, HelloFresh Canada exerce ses activités au sein d'un groupe mondial s'étant engagé à avoir des pratiques commerciales durables et éthiques.

Le présent rapport a été produit conformément au paragraphe 11(3) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi »). Il porte sur les activités de HelloFresh Canada menées **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025**. Approuvé par les administrateurs de HelloFresh Canada, il réaffirme notre soutien aux objectifs de la *Loi* et notre engagement continu à prévenir et à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.



Structure, activités commerciales et chaîne d'approvisionnement

Au Canada depuis 2016, HelloFresh est aujourd'hui le plus gros fournisseur canadien de boîtes de repas prêts à cuisiner ou prêts à manger, livrées à domicile.

En collaboration avec notre vaste réseau de fournisseurs, nous nous approvisionnons en aliments et en matériaux d'emballage, et nous fournissons à nos clients canadiens des ingrédients portionnés, des repas cuisinés, et une vaste gamme de recettes élaborées avec soin.

Comme elle tient à fournir les produits de la meilleure qualité possible, HelloFresh Canada a investi considérablement pour mettre en place des processus et des infrastructures favorisant sa croissance et son expansion, notamment : un effectif de plus de 1000 employés dans l'ensemble du pays; des centres de distribution à Edmonton, à Abbotsford, à Brampton et à Mississauga; un siège social à Toronto; des pôles de livraison sur le dernier kilomètre; une chaîne de distribution et de logistique entièrement intégrée; et une plateforme technologique robuste pour ses activités en constante évolution.



Activités commerciales

Nos activités sont axées sur le traitement de commandes et la livraison à nos abonnés de boîtes de repas prêts à cuisiner ou prêts à manger. Ainsi, chaque semaine, nous nous procurons une grande quantité d'ingrédients portionnés et de repas cuisinés et emballés divers. Nous devons aussi nous procurer des emballages, des matériaux d'isolation et des blocs réfrigérants pour préserver la fraîcheur des aliments tout au long du processus de livraison.

Nos centres de distribution se chargent de coordonner la livraison et l'entreposage des matériaux pour faciliter la collecte, la préparation et le tri des commandes avant la distribution des produits aux clients par l'intermédiaire de fournisseurs de services de livraison ou des services HelloFleet. Comme les choses bougent rapidement, nous devons établir et maintenir des relations solides et mutuellement avantageuses et simplifier la coordination avec nos fournisseurs à toutes les étapes de l'approvisionnement. Ainsi, nous pouvons non seulement nous assurer que notre processus de production et de distribution se déroule de façon harmonieuse, mais aussi miser sur les partenariats qui nous permettent de respecter les normes en matière de travail, de qualité, de sécurité et de durabilité, tant à l'échelle mondiale que nationale. Notre modèle d'affaires est différent de celui des épiceries et des détaillants en alimentation traditionnels, et nous comptons fortement sur la capacité de nos fournisseurs à s'adapter à nos besoins opérationnels.

Chaîne d'approvisionnement

Nous faisons affaire avec divers fournisseurs que l'on pourrait diviser en trois grandes catégories : fournisseurs en amont, fournisseurs en aval, et fournisseurs indirects.

Fournisseurs en amont

Ce sont ceux qui nous fournissent les matières premières et les produits qui passeront ensuite par d'autres étapes (préparation, emballage, traitement, livraison), ou encore des produits finis :

- Viandes et autres protéines
- Fruits et légumes
- Produits de boulangerie-pâtisserie
- Produits laitiers
- Repas préemballés (c.-à-d. vendus sur le marché)
- Épices, sauces et condiments
- Matériaux d'emballage (boîtes)
- Fiches-recettes et autres documents dans la boîte
- Fournisseurs de fret entrant

Fournisseurs en aval

Ce sont ceux qui participent aux étapes suivantes de la chaîne, de la réception des produits par HelloFresh Canada jusqu'à la livraison finale au client, notamment :

- Fournisseurs de services de logistique et de fret sortant
- Fournisseurs de main-d'œuvre tierce
- Fournisseurs d'équipements et de services d'entretien

Fournisseurs indirects

Ces fournisseurs ne contribuent pas directement au traitement de nos commandes, mais ils sont essentiels à certaines fonctions de l'entreprise ou nous fournissent un soutien auxiliaire, notamment :

- Fournisseurs de services de nettoyage et de lutte antiparasitaire
- Fournisseurs de technologies de l'information
- Fournisseurs de technologies et de logiciels divers
- Compagnies d'assurances
- Consultants et conseillers professionnels
- Fournisseurs de services immobiliers
- Fournisseurs de service marketing
- Fournisseurs de services publics



Politiques relatives au travail des enfants et au travail forcé

Nous avons mis en place des politiques pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans nos activités commerciales et notre chaîne d'approvisionnement. Ces politiques sont décrites dans la présente section.

Politique sur le commerce éthique

Notre Politique sur le commerce éthique vise tous les fournisseurs de biens ou services de HelloFresh SE et de ses filiales. Elle a été intégrée à nos contrats standards et à nos processus d'approvisionnement, et toutes les parties prenantes externes peuvent y accéder sur le site Web du groupe HelloFresh. En l'acceptant, nos partenaires s'engagent à respecter les droits de la personne et à prendre les mesures nécessaires pour intervenir lorsque des préoccupations sont soulevées par rapport à leurs activités ou à leur chaîne de valeur. La Politique énonce notamment les normes et les attentes suivantes : interdiction de recourir au travail des enfants, au travail forcé et à toute forme d'esclavage; droit à la liberté d'association et à la négociation collective; paiement de salaires appropriés; mesures de santé et sécurité au travail; interdiction du traitement inégal.

Le responsable des droits de la personne du groupe HelloFresh surveille le respect de la Politique de différentes façons, notamment : évaluation du nombre de fournisseurs ayant signé la Politique; examen et suivi des incidents soulevés au moyen de notre mécanisme de signalement ou d'audits; suivi de la participation à notre formation sur le commerce éthique.

Code d'éthique

Notre Code d'éthique énonce nos normes et nos attentes envers nos employés. Ceux-ci sont tenus d'agir conformément à nos valeurs et aux principes de durabilité – pour notre planète, nos collègues, notre collectivité et notre entreprise. Ce code de conduite, auquel tous les employés doivent adhérer, précise la manière de respecter les droits de la personne et les droits environnementaux, et insiste sur le fait que nous ne tolérons aucune forme de travail des enfants ou de travail forcé.

Déclaration sur les droits de la personne

Notre Déclaration sur les droits de la personne sert de cadre au processus de diligence raisonnable du groupe HelloFresh, dont l'objectif est de prévenir et d'atténuer les incidences négatives au sein de notre chaîne d'approvisionnement ainsi que d'y remédier.

Processus de diligence raisonnable

Dans le cadre de l'engagement du groupe HelloFresh à respecter la loi allemande *Supply Chain Due Diligence Act*, nous avons élaboré une stratégie complète en matière de commerce éthique. Les objectifs de cette stratégie sont de promouvoir le respect des droits de la personne et des droits environnementaux, de détecter les risques à un stade précoce, de réduire ces risques au minimum au moyen de mesures préventives efficaces et appropriées, et de mettre en place des mesures correctives appropriées dès que possible en cas de violation.

Notre processus de diligence raisonnable est axé sur la gestion des risques, ce qui nous permet de concentrer nos ressources là où les incidences potentielles sur les gens et l'environnement sont les plus grandes.

Mesures prises pour évaluer les risques liés au travail des enfants et au travail forcé

Activités commerciales

Évaluation des risques — Activités commerciales

En 2025, nous avons mené une évaluation des risques en utilisant les données sur les risques inhérents de différents pays et secteurs compilées par Sedex (Supplier Ethical Data Exchange), une importante plateforme en matière d'approvisionnement responsable. Nous avons ainsi pu cerner les menaces potentielles pour les droits de la personne associés à nos activités commerciales.

Prévention et gestion des risques — Activités commerciales

Afin de prévenir et de gérer efficacement les risques liés au travail des enfants et au travail forcé, nous avons mis en place des mesures qui s'appliquent à notre effectif, qu'il s'agisse d'employés embauchés directement ou de

travailleurs détachés par des agences de placement. Lors de l'intégration des nouveaux employés embauchés directement, nous suivons des protocoles pour vérifier les documents officiels et leur droit de travailler au Canada (p. ex., contrats de travail, permis de conduire, permis de travail). Les contrats sont validés au moyen de plateformes de signature numérique comme DocuSign, et tous les documents nécessaires sont téléversés dans Workday, notre système de ressources humaines.

Dans le cas des travailleurs d'agences de placement, nos partenaires sont tenus de respecter la Politique sur le commerce éthique, et les clauses contractuelles les obligent à se conformer auxdites lois canadiennes. En Ontario, conformément à la loi provinciale, nous exigeons de toute agence de placement qu'elle ait un permis.



Chaîne d'approvisionnement

Évaluation des risques – Fournisseurs de premier niveau

En 2025, nous avons mené notre évaluation des risques annuelle à l'échelle du groupe en vue de déterminer les catégories de risque élevé liées à l'approvisionnement, c'est-à-dire les marchandises et les services auxquels on associe un risque élevé d'incidences négatives pour les droits de la personne ou les droits environnementaux. Pour faire cette évaluation, nous avons utilisé les données et les analyses de Sedex, l'une des plus grandes plateformes mondiales d'évaluation des pratiques éthiques des chaînes d'approvisionnement. Sedex fournit des données de risque par pays, produits et secteurs, et permet aux entreprises d'échanger

de l'information avec leurs fournisseurs pour en savoir plus sur leurs pratiques. Nous utilisons également les renseignements recueillis par l'intermédiaire de notre mécanisme de signalement, au moyen d'audits et auprès de nos experts internes.

Catégories de risque élevé liées à l'approvisionnement

Nous avons distingué cinq catégories de risque élevé en matière d'éthique :

- Herbes et fruits et légumes frais
- Viande
- Fruits de mer
- Main-d'œuvre tierce
- Livraison sur le dernier kilomètre

Prévention et gestion des risques – Fournisseurs de premier niveau

Clause relative à la Politique sur le commerce éthique dans notre entente-cadre de services

Nous avons entièrement intégré la Politique sur le commerce éthique à notre entente-cadre de services afin d'établir une obligation contractuelle claire pour nos partenaires. Depuis 2023, tous les nouveaux fournisseurs faisant partie des catégories de risque élevé doivent fournir des garanties contractuelles de conformité, assurant ainsi le caractère juridiquement contraignant de nos normes éthiques. En 2025, 82 % des fournisseurs de premier niveau soutenant nos activités au Canada et faisant partie des catégories de risque élevé se sont engagés à respecter la plus récente version de la Politique.

Supplier Ethical Data Exchange (Sedex)

Pour en savoir plus sur les pratiques et les risques de nos fournisseurs, nous avons demandé à tous les fournisseurs de premier niveau de HelloFresh Canada faisant partie des catégories de risque élevé de remplir le questionnaire d'autoévaluation de Sedex. Sedex est notre outil principal pour évaluer chaque fournisseur en matière de commerce éthique. Le questionnaire d'autoévaluation permet de recueillir des renseignements



détaillés sur les politiques et systèmes de gestion de chaque emplacement, ainsi que les caractéristiques de la main-d'œuvre.

Au terme de ces évaluations, une cote de risque est attribuée à chaque fournisseur afin de déterminer ceux qui présentent un risque élevé en matière d'éthique (les « fournisseurs à risque élevé »). Cette cote sert de base pour exiger des mesures supplémentaires, par exemple des audits ou des formations. En 2025, 70 % des fournisseurs de premier niveau faisant partie des catégories de risque élevé ont rempli le questionnaire d'autoévaluation.

Audit SMETA (Sedex Members Ethical Trade Audit)

SMETA (Sedex Members Ethical Trade Audit) est la norme d'audit privilégiée par HelloFresh Canada. Ces audits sont réalisés par des cabinets indépendants approuvés par Sedex et reposent sur un cadre rigoureux en matière de droits de la personne. Ils donnent lieu à un rapport détaillé des constats et, le cas échéant, à un plan d'action assorti d'un échéancier visant à assurer le respect des normes. On a demandé à tous les fournisseurs à risque élevé (catégories d'ingrédients prioritaires, agences de placement et livraison sur le dernier kilomètre) de se soumettre à un audit indépendant. En 2025, cet audit a été effectué pour 83 % d'entre eux.

Surveillance

HelloFresh Canada se concentre actuellement sur les fournisseurs directs, en portant une attention particulière à l'application de la Politique sur le commerce éthique et au processus de diligence raisonnable en matière de droits de la personne. L'objectif est de veiller au respect des droits du travail et de la personne d'un bout à l'autre de notre chaîne de valeur.

Grâce aux autoévaluations, aux audits menés par des tiers et à un dialogue continu avec nos fournisseurs, nous effectuons une surveillance et renforçons la transparence des conditions de travail au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Mesures préventives accrues : approvisionnement en poissons et fruits de mer

En 2025, HelloFresh Canada a renforcé son processus de diligence raisonnable en mettant en place une politique mondiale d'approvisionnement durable en poissons et fruits de mer. Nous avons choisi de nous concentrer sur les poissons et fruits de mer parce que nos analyses de risque internes et les données de Sedex (par marchandises et par pays) faisaient état d'un risque de travail forcé et d'exploitation de la main-d'œuvre relativement plus élevé dans ce secteur. L'objectif de cette politique est d'effectuer une surveillance plus poussée, au-delà de nos fournisseurs directs, et d'évaluer les risques liés aux droits de la personne plus tôt dans le processus d'approvisionnement.



Les marchandises qui présentent un risque relativement plus élevé font l'objet de vérifications plus approfondies lors de la sélection des fournisseurs, notamment au moyen de questionnaires et des outils de diligence raisonnable déjà en place. En outre, HelloFresh a mis sur pied un registre des marchandises présentant un risque élevé afin de déterminer les régions ou marchandises plus exposées au risque de travail forcé ou d'exploitation de la main-d'œuvre, et de prendre les mesures appropriées.

S'il y a lieu, HelloFresh mène des actions ciblées (suivis, vérifications, inspection des emplacements) dans les segments qui comportent un risque relativement plus important. Ces démarches éclairent nos décisions d'approvisionnement, soutiennent la mise en œuvre de mesures correctives par les fournisseurs, et aident à atténuer les risques.

Mécanisme de signalement

Toute personne, qu'elle fasse partie du groupe HelloFresh ou non (donc, tout travailleur au sein de notre chaîne de valeur) peut faire part de ses préoccupations en matière de droits de la personne (violation potentielle, risque) au moyen de notre plateforme SpeakUp. Cette dernière est accessible en tout temps par application mobile ou navigateur Web, est disponible en plusieurs langues, et permet de faire un signalement anonyme. De plus, elle est abordée dans notre formation aux fournisseurs sur les droits de la personne.

Mesures prises pour remédier aux risques liés au travail des enfants et au travail forcé dans nos activités

Au cours du dernier exercice, nous n'avons relevé aucun incident lié au travail des enfants ou au travail forcé. Ainsi, nous n'avons pas eu à prendre de mesures pour remédier à un incident à ce chapitre.

Formations données sur les risques liés au travail des enfants et au travail forcé

En 2025, nous avons mis en place notre propre formation sur les droits de la personne à l'intention des fournisseurs. L'objectif est de les sensibiliser aux principaux risques, c'est-à-dire ceux déterminés au terme de notre évaluation des catégories de risque élevé liées à l'approvisionnement. Cette formation aborde notre stratégie et nos normes en matière des droits de la personne et présente nos attentes générales envers nos partenaires d'affaires. De plus, on y parle de notre mécanisme de signalement et on y donne des renseignements plus détaillés et des conseils pratiques pour atténuer les risques les plus importants pour le fournisseur concerné.

Nous avons d'abord offert la formation aux fournisseurs à risque élevé des catégories d'aliments prioritaires et aux agences de placement. En 2025, tous les fournisseurs ainsi ciblés ont suivi la formation.

Nous avons également continué à renforcer nos capacités internes au moyen de formations aux employés. En 2025, nous avons offert un module de formation en ligne sur le commerce éthique à nos équipes responsables de l'approvisionnement, de la durabilité, de la salubrité alimentaire et de la qualité, des services juridiques, des ressources humaines, de la logistique, et de la haute direction.



Évaluation de l'efficacité des mesure (pour 2025)

HelloFresh Canada évalue l'efficacité de son processus de diligence raisonnable en matière de droits de la personne de différentes façons : degré de collaboration, efforts de vérification, et taux de participation aux formations dans les segments de la chaîne d'approvisionnement présentant un risque relativement plus élevé. En 2025, 82 % des fournisseurs des catégories prioritaires ont approuvé la Politique sur le commerce éthique, 70 % ont rempli le questionnaire d'autoévaluation de Sedex, et 83 % des fournisseurs à risque élevé ont fourni un rapport d'audit éthique. En outre, 100 % des fournisseurs à risque élevé ont suivi la formation sur les droits de la personne, et 93 % des employés des services concernés ont suivi la formation sur le commerce éthique. Tous ces indicateurs nous aident à déterminer si l'engagement des fournisseurs à respecter la Politique se traduit par des mesures concrètes, tout en veillant à ce que nos fournisseurs et nos équipes disposent des connaissances et des outils nécessaires pour prévenir, repérer et lutter contre les risques liés au travail des enfants et au travail forcé.

Paramètre	Pour 2025
Pourcentage de fournisseurs ayant approuvé la Politique sur le commerce éthique	82 %
Pourcentage de fournisseurs ayant rempli le questionnaire d'autoévaluation de Sedex	70 %
Pourcentage de fournisseurs à risque élevé ayant fourni un rapport d'audit éthique	83 %
Pourcentage de fournisseurs à risque élevé ayant suivi la formation sur les droits de la personne	100 %
Pourcentage d'employés canadiens des services concernés de HelloFresh ayant suivi la formation sur le commerce éthique	93 %



Approbation par le conseil d'administration

Le présent rapport a été approuvé conformément à l'alinéa 11(4)a) de la *Loi* par le conseil d'administration de GDE Grocery Delivery E-Services Canada Inc.

C'est à titre d'administrateur de GDE Grocery Delivery E-Services Canada Inc., et non à titre personnel, que je fais la présente attestation conformément aux exigences de la *Loi*.

Comme l'exige la *Loi*, en particulier l'article 11, je, soussigné, confirme avoir lu l'information contenue dans le présent rapport pour l'entité susnommée. Selon mes connaissances et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans ce rapport sont, à tous égards importants, véridiques, exacts et complets aux fins de la *Loi*, pour l'exercice indiqué au début du rapport.

Le présent énoncé a été révisé et approuvé par le principal corps dirigeant de GDE Grocery Delivery E-Services Canada Inc. Il est signé par le chef de la direction, Ian Brooks, à titre d'administrateur. GDE Grocery Delivery E-Services Canada Inc. est une filiale en propriété exclusive de HelloFresh SE, et la présente attestation a été préparée en consultation avec HelloFresh SE et approuvée par celle-ci.

Signed by:

5DEB6258D34043C...
Ian Brooks

Chef de la direction, GDE Grocery Delivery E-Services Canada Inc.

Conseil d'administration

Date : 4/28/2026

J'ai le pouvoir de lier GDE Grocery Delivery E-Services Canada Inc.

DS
